

RÉFORME DE LA FORMATION : ENCORE DES NOUVEAUTÉS...

Le début d'année est le temps des vœux, des résolutions et des nouveautés... Vous trouverez ci-après un bref compte-rendu du dernier groupe de travail sur la réforme de la formation, consacré à la question *des statuts des lauréat-es du concours*, qui s'est déroulé le 14 janvier 2026. Quatre points nous alertent particulièrement.



JANVIER 2026 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Claire Benveniste, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Stéphane Coutellier-Morhange, Laure Étévé & Stéphanie Péraud-Puigsgur | fde@snesup.fr - <https://www.snesup.fr/nos-secteurs>

1/ RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE

Les textes prévoient que, dans chaque académie, une commission décide de la formation des lauréat-es des concours en fonction de leur parcours antérieur (cf. article 4 de l'arrêté MEE du 12 janvier 2026). Les organisations syndicales (OS) ont dès le début souligné que ces commissions doivent fonctionner sur la base d'un cadrage national et que les formateur·ices devaient y être représenté·es (actuellement, l'INSPÉ y est représenté mais pas les formateur·ices en tant que tel·les).

L'administration annonce un cadre national avec une circulaire d'application mais ne dit rien quant à des évolutions de leur composition effective.

Un point d'alerte : puisque les textes prévoient des contenus de formation adaptés selon les parcours – alors il faut que

- les formateur·ices soient partie prenante de cette orientation;
- des parcours de formation adaptés soient prévus, donc financés.

La mutualisation par défaut de la formation des M2 masters enseignement et éducation (MEE) et des fonctionnaires stagiaires, au motif qu'ils ont le même volume de stage en responsabilité, serait, d'une part tout à fait contraire aux textes, et, d'autre part, contre-productive du point de vue de la formation.

2/ LA NOTION D'INSUFFISANCE MANIFESTE

Du point de vue universitaire, un·e étudiant·e qui valide les UE de M1 mais qui, du point de vue de l'employeur, a montré des difficultés importantes en stage qui ne lui permettent pas d'assurer la responsabilité en classe (M2), doit pouvoir quand même poursuivre son parcours de formation en M2 (droit à la poursuite d'étude du M1 en M2). Que prévoit l'administration pour qu'il puisse être en stage et sous quelles modalités ?

3/ ABANDON DU DISPOSITIF « FAST TRACK », ET...

L'administration abandonne le dispositif du «*fast track*», ce qui était demandé par la FSU depuis le début

des concertations. Le projet de « concours spécifique » annoncé en séance et qui serait mis en place en 2028, apparaît plus pertinent que celui qui va être proposé à partir de cette année en L3, en ceci qu'il intègre une dimension didactique que nous demandons depuis les premières concertations à ce sujet. L'annonce de ce nouveau « concours spécifique » pose cependant de nombreuses questions. La logique et l'équité voudraient que ce nouveau concours soit proposé à tou·te·s les étudiant·es qui veulent accéder au MEE. En outre, la situation devient de moins en moins claire ! Ce n'est pas comme si, pendant ce temps, les équipes n'étaient pas déjà en train de penser, sous la contrainte précédente, les contenus de formation de la LPE !

4/ MOYENS EN PERSONNELS POUR LA FORMATION

Sur les impacts RH, qui ne sont pas sans effet sur la qualité et la cohérence de la formation – la question n'est pas du tout réglée ! On sait que les situations et équilibres sont très différents selon les académies et les universités. Le MEN a dit aux OS qu'un message allait être envoyé aux recteur·ices pour favoriser le maintien des collègues *actuellement* en temps partagé (nous comprenons : les collègues en service partagé rémunéré par l'université pour leurs interventions dans la formation). En tout état de cause, avec la limitation des capacités d'accueil et les injonctions sur la composition des équipes (partage des heures avec les collègues de l'Éducation nationale) on peut anticiper des sous-services et un blocage des recrutements (EC et ESAS) pendant plusieurs années. Dans ces conditions, et du fait de la multiplication des intervenant·es, la dispersion, déjà constatée, des contenus de formation va s'accroître, dégradant encore sa cohérence.

*

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

lors du GT du 14 janvier 2026

« Ce GT s'ouvre alors que le MEN a annoncé le 18 décembre que, dans l'état actuel du budget, la mise en œuvre des nouveaux concours de recrutement des enseignant·es et CPE n'était pas assurée pour la session 2026. Un communiqué intersyndical des syndicats de l'enseignement scolaire et du supérieur dénonce cette situation déplorable qui, à seulement quelques mois du début des épreuves, crée un contexte anxiogène et plonge les étudiant·es dans une

insupportable incertitude. Nous demandons que des clarifications soient apportées au plus vite.

Les candidat-es paient aujourd'hui la précipitation à mettre en place cette réforme sans se donner réellement le temps de la réflexion sur le projet global et l'assurance de la possibilité même de sa mise en œuvre. Et il en va de même pour le fameux «*fast track*» (FT), dénoncé avec force par les organisations syndicales, qui devait faire l'objet d'un GT qui a été annulé avec l'assurance qu'il serait reprogrammé, «*dès qu'il y aura de la visibilité [...] et ce, quel que soit le sens de la décision prise.*» Nous nous retrouvons aujourd'hui avec une suppression du FT, que nous saluons, mais aussi et sans aucune discussion préalable, avec une proposition d'arrêté introduisant un nouveau concours spécial pour les étudiant-es de la LPE qui pose un certain nombre de questions, et auquel nous sommes opposé-es.

Si cette réforme a été lancée depuis maintenant deux ans, elle n'est pas le fruit de deux années de travail de réflexion et de concertations. Au contraire, à chaque groupe de travail, nous avons été confronté-es à l'introduction d'éléments nouveaux, sans jamais que l'intégralité du projet ait été présentée.

Concernant les documents de travail à l'ordre du jour, nous saluons les modifications des modalités de formation apportées pour les lauréat-es titulaires d'un M1 et pour les lauréat-es du concours externe répondant aux conditions d'accès aux 2^d concours interne et 3^e voie. Néanmoins, nous continuons à dénoncer avec force l'utilisation des lauréat-es des concours comme moyen d'emploi dès leur recrutement. Dans le dossier de presse présentant la réforme, l'objectif est clairement inscrit : «*Mieux recruter, mieux former : c'est donner à chaque futur enseignant les moyens d'entrer dans le métier avec des compétences solides et une confiance réaffirmée.*» Comment cet objectif sera-t-il atteint pour ces lauréat-es directement utilisée-es comme moyen d'emploi à 50 %? Pour quelles raisons ces personnels sont-ils privés de cette ambition? Et pour quelles raisons de nouvelles différences apparaissent-elles entre disciplines professionnelles du CAPLP privant davantage certain-es lauréat-es que d'autres?

Pour la FSU, il n'est pas question de reproduire les conditions actuelles d'entrée dans le métier, extrêmement difficiles.

Enfin, un certain nombre de questions que nous vous avons posées demeurent encore sans réponses :

- Nous vous avons demandé le nombre de doubles inscriptions bac+3/bac+5, par académie ;
- Nous vous avons interpellé-es lors du dernier GT sur la fin de la possibilité de recourir aux listes complémentaires un mois après le début de la formation, ce qui aura pour conséquence un recours massif aux contractuel-les. Nous demandons un retour à l'écriture précédente ;
- il manque toujours le texte sur le remboursement suite à rupture de l'engagement à servir ;
- la question des reports de stage, entre autres pour finir un master recherche, pour un séjour à l'étranger dans un cursus en LVE ou pour préparer l'agrégation, reste toujours sans réponse.

Nous rentrons dans le détail des documents de ce jour dans la suite des discussions. »

*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL

Communiqué intersyndical très large incluant les organisations syndicales des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ainsi que des organisations étudiantes pour alerter sur la situation des 88000 candidats aux concours de recrutement 2026, à la suite des annonces du ministre de l'Éducation nationale Edouard Geffray le 18 décembre 2025 : <https://www.snesup.fr/actualites/presse/communiques-intersyndicaux/reforme-des-concours-enseignants-et-cpe-lincertitude>

*

ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2026

fixant le cadre national des masters enseignement et éducation (MEE)

il est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053368704>

Nous vous rappelons l'organisation d'une journée FDE pour faire un point sur la mise en place de la réforme le **jeudi 5 février 2026**, au siège de la CFDT, 49, Avenue Simón Bolívar 75019 Paris.

Comme à l'accoutumée, les frais de déplacement et de repas sont pris en charge pour les adhérent-es du SNESUP